



Commune de
GOUVY

Taxe communale sur la distribution à domicile de feuilles et de cartes publicitaires, ainsi que de catalogues et de journaux, lorsque ces imprimés ne sont pas adressés.
EXERCICE 2021
FORMULE DE DÉCLARATION (art. 7)

Je, Nous soussigné(s) : *

Firme ou entreprise en faveur de laquelle la publicité est distribuée et qui sera sujette à taxation :

NOM : ✍

PRENOM : ✍

ADRESSE COMPLETE : ✍
..... ✍

N° de T.V.A. : ✍ **Téléphone :**/..... ✍

Adresse mail : ✍

Editeur responsable

NOM : ✍

PRENOM : ✍

ADRESSE COMPLETE : ✍
..... ✍

Téléphone :/..... ✍ **Adresse mail :** ✍

Distributeur

NOM : ✍

PRENOM : ✍

ADRESSE COMPLETE : ✍
..... ✍

Téléphone :/..... ✍ **Adresse mail :** ✍

⇒ **VOIR VERSO**

**DÉCLARE(nt) que✍ exemplaires de ✍
(intitulé de la publication) ont été distribués sur le territoire de la commune de GOUVY.**

ZONES DESSERVIES : (cocher, s.v.p.)

- Toute la commune de GOUVY
 - Ancienne commune de BEHO
 - Ancienne commune de BOVIGNY
 - Ancienne commune de CHERAIN
 - Ancienne commune de LIMERLE – GOUVY
 - Ancienne commune de MONTLEBAN
 - Uniquement village de

Le poids d'un exemplaire distribué est de ✍ gr.

La distribution a été prévue en date du ✍

La distribution a été effectuée par poste – porteur – agence – autres. ★

Fait à, le

Signature(s) :

✍ Compléter la rubrique ★ Entourer la mention exacte

!!!! Veuillez nous transmettre cette déclaration pour au plus tard le 25^{ème} jour du mois suivant la distribution à finances@gouvvy.be. À défaut, la procédure de l'enrôlement d'office sera entamée.